

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

340/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoir : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2025

Objet : Salon de sculpture : Convention avec l'Association Culturelle Conception et Création

Le 10^{ème} Salon de sculpture de Guerlesquin se déroulera du 5 octobre au 29 novembre 2025 sous les Halles.

Une convention versée en annexe entre la commune de Guerlesquin et l'association Culturelle Conception et Création régit les engagements de chacune des parties dans l'organisation et le déroulement de cet événement culturel.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avec l'Association Culturelle Conception et Création, partenaire de la Mairie organisatrice du salon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'organisation et au déroulement du Salon de sculpture de Guerlesquin avec l'Association Culturelle Conception et Création.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY